

TEST DE CLASSEMENT D'ANGLAIS LANGUE SECONDE

Conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales*, toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits à un programme menant au DEC doivent suivre et réussir deux cours de langue seconde. Ces cours crédités constituent un volet de la formation générale obligatoire qui fait partie de tous les programmes préuniversitaires et techniques.

Au Cégep de l'Outaouais, nous offrons quatre niveaux de cours d'anglais langue seconde afin que chaque étudiante et étudiant puisse apprendre et évoluer dans un cours **adapté à son niveau de maîtrise de l'anglais langue seconde**. La passation d'un test de classement en anglais est donc obligatoire avant son inscription.

Les étudiantes et étudiants nouvellement admis au Cégep de l'Outaouais doivent donc effectuer un test de classement en ligne avant de confirmer leur inscription et leur choix de cours.

Les étudiantes et étudiants seront inscrits au niveau du cours d'anglais langue seconde correspondant au niveau obtenu au test de classement.

Les étudiantes et étudiants ayant déjà fait le test de classement en anglais au Cégep de l'Outaouais ou des cours d'anglais de niveau collégial ne doivent pas le reprendre.

Les étudiantes et étudiants qui n'effectuent pas le test de classement avant leur confirmation d'inscription et de choix de cours ne se verront pas offrir le cours d'anglais langue seconde à leur prochaine session au Cégep de l'Outaouais. Si ce dernier était prévu à leur grille de cheminement, cette non inscription pourra prolonger la durée de leurs études collégiales.

Il est de première importance que chaque étudiante et étudiant soit classé au bon niveau d'anglais.¹

Lors de la première semaine de cours, le personnel enseignant du département des langues procédera à la réévaluation du niveau d'anglais des étudiantes et étudiants dans leurs cours afin d'effectuer, si nécessaire, des reclassements. À cette date, il est possible que le Service du cheminement scolaire ne soit plus capable d'inscrire l'étudiante ou l'étudiant au bon niveau d'anglais compte tenu des conflits d'horaire ou de la capacité maximale des groupes-cours. Dans ces cas de changements de niveau après le début des cours, le Cégep de l'Outaouais ne garantit aucunement l'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant à un cours d'anglais langue seconde même si ce dernier est prévu à cette session dans la grille de cours du programme. La non inscription à un cours prévu dans la grille de cheminement de l'étudiante ou de l'étudiant peut prolonger la durée des études collégiales.

¹ Plus précisément, lorsqu'une étudiante ou un étudiant est inscrit à un cours d'anglais d'un niveau inférieur à ses capacités réelles, il perd de l'intérêt et de la motivation en classe ce qui peut mener à un résultat scolaire nettement inférieur, voire un échec en cas d'abandon de cours.